



LETTRE OUVERTE

Monsieur le directeur interrégional de la DI des services pénitentiaires de Marseille,

Afin d'endiguer cette crise sanitaire sans précédent, un reconfinement a été décidé par notre Président de la République avec la consigne de laisser les salariés travailler, en privilégiant :

Le télétravail

Cette modalité de travail, bien que prévue par la loi depuis plusieurs années, n'a jamais pu aboutir dans l'Administration Pénitentiaire, mis à part pour quelques personnels de direction...

Vu l'autisme de notre Administration, face au télétravail, elle a fait le choix de ne pas doter ses agents de matériels informatiques suffisants pour envisager cette organisation de travail. Aucun service n'était donc prêt à s'organiser de cette façon lors du premier confinement, alors que cela aurait permis à de nombreux agents de continuer de travailler au lieu d'être positionnés en ASA et de subir les conséquences de cette position administrative !

Qu'a retenu notre Administration de ce premier confinement, monsieur le directeur ?

Rien ! Les agents se retrouvent dans la même configuration, et même dans une situation **PIRE**, puisqu'on les oblige à venir travailler, comme si de rien n'était !!

Aucun protocole n'a été établi par la direction des SPIP 04 et 05 depuis le deuxième confinement ! Aucune priorisation de dossier ou d'entretien, pas de suspension des permanences délocalisées, des réunions, pas de proposition d'organisation visant à diminuer le brassage et les déplacements ! Alors que la note DAP du 30/10/20 restreint l'activité des SPIP pour les départements en situation de confinement (situation 5), pas de directive de la part de la Direction !

En tant que représentants du personnels, nous avons sollicité à la DFSPIP d'appliquer tout simplement la circulaire de Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques du 29/10/20 énonçant clairement que « le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent ».

Avons-nous eu une réponse ? NON

Et quelle est la réponse apportée par la direction quand l'équipe de Gap propose le télétravail comme fonctionnement et organisation dans le cadre du confinement ?

Le SPIP est un service public recevant du public, donc exclu du télétravail !

Quels prétextes entendront encore les agents du SPIP pour justifier le refus de leur hiérarchie de faire droit à cette organisation de travail ?

Monsieur le Directeur, quel message envoyez-vous aux DFSPiP de la DI de Marseille pour que le télétravail bloque autant dans notre région?

Alors que dans d'autres DI, les agents ont déjà été dotés de matériels informatiques, que des organisations en télétravail ont été prévues, les DFSPiP de la région Sud Est semblent être dans l'expectative, attendant des consignes concernant le télétravail !

Concernant plus particulièrement le 05, vous n'êtes pourtant pas sans connaître la situation alarmante des locaux du SPIP de Gap, où les agents, « en situation normale », subissent depuis plusieurs années des conditions de travail inacceptables ! Locaux vétustes, insécurisés, exigus vu le nombre d'agents, où aucune confidentialité ne peut s'établir, où l'accueil des PPSMJ devient dangereux pour le personnel.

Imaginez-vous, un instant, monsieur le Directeur, comment ces agents vivent actuellement cette crise sanitaire et la menace terroriste dont notre pays est victime !! Ils sont lassés, fatigués, stressés et sans aucune solution apportée pour les aider.

Alors que le dossier pour l'acquisition des nouveaux locaux est entre vos mains, vous ne vous pressez pas pour l'étudier, ce qui fait perdre du temps précieux !

Monsieur le Directeur, n'attendez pas que des clusters se forment dans nos services pour réagir, vous seriez alors l'unique responsable de ne pas avoir su protéger vos agents !

Nous exigeons que le télétravail partiel soit proposé à tous les agents volontaires du 04 et 05, travaillé avec les équipes pour qu'il soit adapté et cohérent.

Tout comme la CGT SPIP 13 et la CGT SPIP 84 l'ont fait, nous exigeons que tous les SPIP de la DI de Marseille soient dotés de matériels informatiques portables et individuels pour tous les agents pouvant exercer une partie de leur mission en télétravail !

Digne les bains, le 9 novembre 2020